

Procédure concernant la sonnerie

d'un coup, le Président a déclaré: «Qu'on appelle les députés», la sonnerie s'est mise à retentir et tout le monde est parti. Évidemment, les gens qui suivent nos délibérations à la télévision commencent à en avoir l'habitude maintenant, et plus rien ne les étonne. Toutefois, ceux qui viennent une fois en passant nous observer de la tribune des visiteurs doivent sûrement se demander ce qui peut bien se passer dans cette enceinte quand le timbre se met à sonner. Je ne sais pas si on leur dit, ou pourrait leur dire, quoi que ce soit: qu'il ne vaut pas la peine de s'attarder ici, car le vote n'aura pas lieu. Ils ont beau protester: «J'ai quatre heures devant moi», «Navré», de leur répondre le gardien, «Il n'y aura pas de vote aujourd'hui». «Mais les députés étaient tous là il y a quelques minutes à peine!» «Je le sais bien, mais ils ont tous déguerpis!»

● (1250)

Monsieur le Président, vous avez voulu nous faire comprendre que, à tout le moins, pareil comportement n'était pas favorable au maintien de la dignité de la Chambre des communes, ou encore ne permettait pas de voir que la démocratie est un principe que peuvent appliquer des adultes raisonnables de manière raisonnable dans le cadre d'un règlement laissant place à la dissension. Je suis parfaitement d'accord avec tous ceux qui ont soutenu qu'il s'imposait de corriger cet état de choses. Si le remède consiste à donner davantage de pouvoir véritable non seulement aux partis de l'opposition, mais encore aux députés de l'arrière-ban et au Parlement ainsi qu'à élargir leur participation, eh bien soit!

Ce sujet m'intéresse d'autant plus, monsieur le Président, que je suis vice-président du comité spécial du Règlement et de la procédure. Il est dommage que nous n'ayons pas résolu la question de la sonnerie, mais il aurait fallu, pour ce faire, régler le problème global qui touche tous les députés, en général, et les partis de l'opposition officielle et autres, en particulier, c'est-à-dire le fait qu'ils n'ont pas suffisamment voix au chapitre dans le déroulement de nos travaux. L'obstruction devient alors leur seul recours en vue de montrer le sérieux de leur opposition. Ils cherchent peut-être ainsi à alerter l'opinion publique.

Cette formule a du bon et l'obstructionnisme n'est pas aussi péjoratif que le prétend le leader parlementaire du gouvernement qui se gargarise bien facilement du terme «efficacité». Je voudrais aussi que la Chambre soit des plus efficaces, mais le leader parlementaire et moi n'avons pas la même définition du mot. Très souvent, le gouvernement entend par là faire adopter ses mesures législatives dans les plus brefs délais, sans tenir compte des avis contraires exprimés à la Chambre.

Monsieur le Président, je comptais proposer que nous fassions trêve de pharisaïsme de part et d'autre de la Chambre. L'opposition a, certes, employé des tactiques embarrassantes. Mais, sans avoir siégé très longtemps, je suis à même d'affirmer, pour avoir longuement étudié le rôle du Parlement déjà, qu'aucun parti n'a autant sapé au fil des ans cette institution politique centrale que le parti libéral du Canada. Ses ministres annoncent des politiques majeures à l'extérieur de la Chambre et se refusent à faire des déclarations ici même par crainte des réactions. Ces initiatives sont maintenant possibles grâce aux divers changements qu'ils ont adoptés unilatéralement en 1968. Les exemples ne manquent pas quant à la manière dont le parti actuellement au pouvoir a miné cette institution qu'est

le Parlement. C'est pourquoi le leader parlementaire du gouvernement exagère lorsqu'il se pose en ardent défenseur du Parlement. Si, personnellement, il tient le Parlement en haute estime, il devrait faire quelque chose au sein de son parti et reconnaître honnêtement le rôle que ce dernier a joué dans la perte d'influence de cette institution. Peut-être pourrons-nous alors le prendre au sérieux.

Vous avez énumérés les différentes possibilités au sujet de la sonnerie, monsieur le Président. Soit nous continuons comme auparavant, et les whips sont seuls à décider du moment du vote, solution que tout le monde jugera inacceptable, je l'espère; soit la présidence a davantage de pouvoir pour décider; soit, enfin, nous adoptons un nouvel article du Règlement. Ce que je voudrais dire concerne les recommandations émises par le comité spécial, dont le député du Yukon a parlé. A l'heure actuelle, le Président n'a pas cette autorité. Vos compétences personnelles et la façon dont vous vous acquitez de vos fonctions n'est nullement en cause; c'est un problème de structure. C'est pourquoi nous avons recommandé que le Président soit élu par les députés de la Chambre des communes, et qu'il soit ainsi choisi d'une manière qui lui donne une plus grande autorité morale à la Chambre. La deuxième possibilité me paraît beaucoup plus acceptable.

Toutefois, en sortant du cadre de la question de la sonnerie, je pense que nous devons en profiter pour nous demander pourquoi, à l'heure actuelle, la présidence n'a pas une plus grande marge de manœuvre. C'est à cause de la façon dont le rôle de la présidence a évolué au fil des ans au Canada. Là encore, il s'agit d'un problème typiquement canadien. Le Président de la Chambre des communes de Westminster a une autorité morale beaucoup plus grande que n'en a jamais eu le Président de la Chambre des communes du Canada, car sa nomination ne donne pas autant l'impression d'être uniquement l'expression de la volonté du gouvernement et non de la Chambre des communes. Nous devrions profiter de l'occasion pour réfléchir à ce problème.

Je voudrais ajouter une dernière chose avant de me rasseoir. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit, paraît-il, un peu avant que je sois élu en 1979, que les députés ne sont plus rien dès qu'ils se trouvent à plus de 50 pieds de la colline. D'après les déclarations que de nombreux témoins ont faites devant le comité spécial et d'après ma propre expérience de député, je pense plutôt que c'est exactement le contraire, monsieur le Président. Quand nous sommes dans notre circonscription, quand nous donnons une conférence ou quand nous nous trouvons n'importe où ailleurs qu'à la Chambre des communes, nous sommes réellement quelqu'un, parce que les citoyens croient que les députés ont davantage voix au chapitre dans l'administration du pays que ce n'est le cas en réalité.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: C'est quand nous arrivons à la Chambre des communes que nous ne sommes plus personne. La plupart du temps, nous n'avons absolument aucune influence sur ce qui se passe ici. Il existe certes des exceptions, mais une des choses qu'il importe de faire pour revitaliser cette institution, c'est de modifier notre culture politique et la façon dont nous considérons le Parlement. Dans ce domaine, les députés d'en face devront prendre l'initiative de grands changements, parce qu'ils sont au pouvoir, parce que leur parti espère former le gouvernement après les prochaines élections, et parce que, selon toute probabilité—Dieu nous en garde, mais l'histoire du